

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 avril 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LA GAZÉIFICATION DE LA HOUILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill J. Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Comme nos exportations de gaz naturel vers les États-Unis ont procuré des revenus importants au Canada, comme il importe d'accroître ces exportations pour favoriser la construction du tronçon préfabriqué destiné à acheminer le gaz de l'Alaska, et comme il est maintenant techniquement possible et rentable de gazéifier la houille en surface et sur place, je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que la Chambre charge le gouvernement de demander à l'Office national de l'énergie d'examiner la possibilité de gazéifier les vastes gisements de houille du Canada pour compléter et renforcer les réserves de gaz naturel connues à l'heure actuelle en vue d'accroître nos exportations de gaz naturel vers les États-Unis.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

LES RÈGLES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. La période de chauffage domestique est presque terminée pour cette année. Les propriétaires et les entrepreneurs en isolation espèrent maintenant pouvoir s'organiser pour pouvoir isoler des maisons et faire réaliser ainsi les économies qui découlent d'une meilleure isolation. Le discours du trône fait brièvement état de mesures que le gouvernement compte prendre pour favoriser l'adoption de normes plus élevées en matière d'isolation domestique.

Je propose donc, avec l'appui du député de Brampton-Georgetown (M. McDerimid):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi qu'au ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement d'établir des règles détaillées relatives au programme d'isolation des maisons de manière à englober toutes les maisons construites avant 1975, afin que les propriétaires sachent à quoi s'en tenir au sujet des promesses faites dans le discours du trône et puissent s'arranger pour faire faire ces travaux essentiels le plus tôt possible.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PARCS CANADA

LE DÉMÉNAGEMENT ÉVENTUEL DE CORNWALL À PETERBOROUGH—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente.

Étant donné la récente décision du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement, qui est responsable de Parcs Canada, de réexaminer la décision du gouvernement précédent de déménager de Cornwall à Peterborough le bureau régional de Parcs Canada; étant donné l'inquiétude qui règne actuellement chez les fonctionnaires visés par la décision de remettre en question ce déménagement; étant donné les engagements financiers pris par l'ancien gouvernement en vue de louer des bureaux à Peterborough; compte tenu aussi des mesures prises par les conseils scolaires des écoles publiques et séparées du comté de Peterborough en vue d'offrir des programmes d'immersion française aux enfants des employés francophones qui déménageraient de Cornwall à Peterborough; étant donné, enfin, d'autres mesures prises par la ville et le comté de Peterborough pour recevoir ces employés, je propose, appuyé par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence):

Que la Chambre ordonne au ministre de confirmer à tous les intéressés que le déménagement de Cornwall à Peterborough du bureau régional de l'Ontario de Parcs Canada aura bien lieu comme prévu et tel que décidé par le gouvernement conservateur, afin que les employés puissent inscrire leurs enfants à l'école et prendre possession de leur maison dans la région de Peterborough.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.